

PARC NATIONAL DE LA JACQUES-CARTIER

NOS PARCS NATIONAUX

Des territoires protégés offrant une connexion à la nature, pour nous et les générations futures.

Avec des millions de visites tous les ans dans nos parcs nationaux, chaque comportement nuisible peut causer des dommages permanents à l'environnement, en plus d'affecter l'expérience des autres visiteurs. Pour profiter longtemps de cette nature exceptionnelle, prenons-en soin.

5 bons comportements à adopter en camping

- Ne pas nourrir les animaux
- Ranger la nourriture hors de leur portée
- Rester dans les sentiers et les espaces aménagés
- Ne pas ramasser d'éléments naturels (plantes, bois mort...)
- Respecter la quiétude des lieux et le couvre-feu

Merci et bon séjour en nature!

RÈGLES DE VIE AU CAMPING

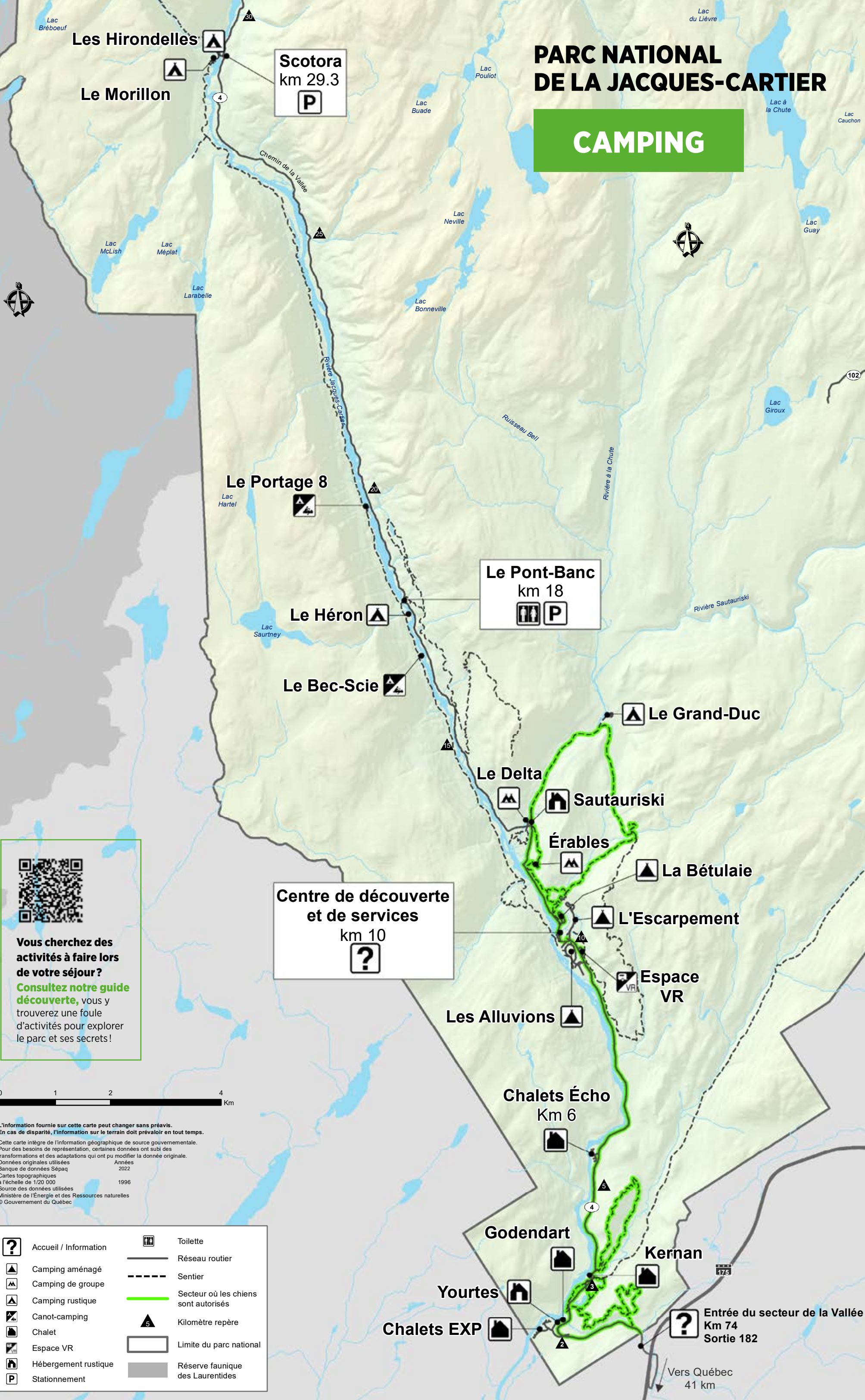
- Ne laissez pas de traces de nourriture à portée des animaux pour éviter de les attirer.
- Le piétinement est dommageable pour la végétation. Évitez de marcher en dehors des sentiers et endroits prévus à cette fin.
- Pour conserver la quiétude des lieux, le couvre-feu est en vigueur de 23h à 8h et l'utilisation modérée des génératrices est tolérée entre 10h et 20h.
- Un emplacement de camping peut accueillir jusqu'à 6 personnes (max. 4 adultes pour le prêt-à-camper traditionnel).
- Un emplacement de camping peut accueillir jusqu'à 2 tentes ou 1 équipement récréatif immatriculé, 1 tente et une tente-cuisine sans fond là où les dimensions le permettent.
- Jusqu'à 2 véhicules peuvent être stationnés par emplacement si le stationnement est autorisé et accessible.
- Les feux de camp ou de cuisson sont permis aux endroits aménagés à cette fin et doivent être sous surveillance constante. Prenez soin de bien éteindre le feu avant de partir ou d'aller dormir.
- Veuillez déposer vos matières résiduelles dans les contenants prévus à cette fin.
- L'installation d'une bêche ou d'une corde pour sécher les vêtements est permise dans les limites de l'emplacement. Celle-ci doit être retirée après son utilisation.
- La vitesse maximale permise dans les secteurs de camping est de 10 km/h.
- Il est interdit d'amener un animal, à l'exception des chiens-guides et des chiens tenus en laisse aux endroits désignés à cette fin. Consultez les règles d'encadrement et les endroits autorisés dans le Guide Découverte ou au sepaq.com/animaux et veuillez respecter la signalisation à cet effet.



	Aire de jeux		Installation anti-ours
	Amphithéâtre		Vidange de véhicules récréatifs
	Bloc sanitaire		Camping aménagé 1 service
	Toilette sèche		Camping aménagé 2 services
	Bois		Camping aménagé sans services
	Déchet / recyclage		Camping rustique
	Eau potable		Prêt-à-camper traditionnel / Prêt-à-camper Étoile
	Espace VR		Accès piétonnier
	Mise à l'eau		Route
	Pique-nique		Cours d'eau
	Stationnement		Sentier pédestre

PARC NATIONAL DE LA JACQUES-CARTIER

CAMPING





Vous cherchez des activités à faire lors de votre séjour?
Consultez notre guide découverte, vous y trouverez une foule d'activités pour explorer le parc et ses secrets!

0 1 2 4 Km

L'information fournie sur cette carte peut changer sans préavis. En cas de disparité, l'information sur le terrain doit prévaloir en tout temps.

Cette carte intègre de l'information géographique de source gouvernementale. Pour des besoins de représentation, certaines données ont subi des transformations et des adaptations qui ont pu modifier la donnée originale.

Données originales utilisées : Banque de données Sépaq, Années 2022
 Cartes topographiques à l'échelle de 1/20 000, 1996
 Source des données utilisées : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles © Gouvernement du Québec

	Accueil / Information		Toilette
	Camping aménagé		Réseau routier
	Camping de groupe		Sentier
	Camping rustique		Secteur où les chiens sont autorisés
	Canot-camping		Kilomètre repère
	Chalet		Limite du parc national
	Espace VR		Réserve faunique des Laurentides
	Hébergement rustique		
	Stationnement		

Entrée du secteur de la Vallée Km 74
 Sortie 182

Vers Québec
 41 km